

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-149 du 5 mai 1982

chargeant le Camarade GUEZODJE
Vincent, Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique, de
l'intérim du Camarade Grégoire
AGBAHE, Ministre du Tourisme, de
l'Artisanat et des Loisirs pour
compter du 3 Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 3 Mai 1982, le Camarade GUEZODJE
Vincent est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Arti-
sanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 mai 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 CPD 2 MTAL-MISP 15
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
Gde-Chan. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1-SGG 4.-